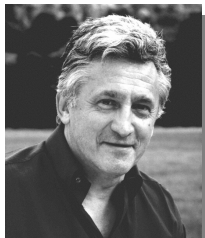




Dossier spécial

La
vidange
de
St-Étienne-

ÉDITORIAL



Ce deuxième numéro de *La Lettre du Comité de Rivière Cère* marque un tournant dans la démarche volontariste, globale et concertée que nous avons engagée : en

effet, le Contrat de Rivière Cère est aujourd'hui interdépartemental et concerne la totalité du bassin de la Cère, de sa source, au Col du Fond de Cère, à sa confluence avec la Dordogne, vers Bretenoux. Si la partie cantalienne s'est engagée plus tôt dans la démarche, la concertation avec nos partenaires lotois et corréziens entreprise dès 1997 a porté ses fruits et nous sommes aujourd'hui tous unis pour notre rivière et ses affluents.

Ce numéro paraît également au moment où la mise en œuvre des actions programmées dans le dossier définitif cantalien débute. Nous franchissons là une étape majeure de la procédure.

Vous découvrirez aussi dans ce numéro un dossier spécial consacré à la vidange de la retenue de St-Etienne-Cantalès prévue cette année : cet événement nous concerne tous.

J'espère que vous trouverez dans ces lignes les enjeux d'une telle entreprise, d'une telle démarche autour de la Cère, et que vous mesurerez l'importance pour nous, mais aussi pour les prochaines générations, de sa réussite.

Louis-Jacques Liandier,
Président du Comité de Rivière Cère

SOMMAIRE

En page 1	Éditorial
	L'élargissement du Comité de Rivière
En page 2	Cère Amont : l'engagement du programme d'actions
	Gros plan : la mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie
En page 3	Cère Aval : 5 études en cours pour le futur programme d'actions
	Calendrier
	Contacts
En page 4	L'élargissement du Contrat de Rivière
Dossier spécial	La vidange de St-Étienne-Cantalès

ÉVÈNEMENT

L'élargissement du Comité de Rivière Cère



Instance de concertation et de suivi du Contrat de Rivière, le Comité de Rivière est institué par arrêté préfectoral.

Dans le cas de la Cère, un premier Comité avait été défini en mars 1995 après l'agrément du dossier sommaire cantalien (voir page 4).

Les partenaires lotois et corréziens ayant rejoint la démarche en janvier 1998 avec le double agrément du dossier définitif cantalien et du dossier sommaire « Cère aval », le Comité de Rivière Cère a logiquement été actualisé par les Préfets en septembre 1998.

Ce groupe, dont le rôle est de coordonner la procédure et de décider des orientations du programme, se compose de représentants des collectivités territoriales, de l'Administration, des Établissements Publics, des organisations professionnelles et

des usagers, d'associations et autres organismes intéressés, et ce à l'échelle interdépartementale et interrégionale. Il compte au total plus de 90 membres. Néanmoins, des réunions du Bureau du Comité ou de groupes de travail thématiques peuvent être organisées afin de préserver sa fonctionnalité et le caractère opérationnel du Contrat.

En définitive, « le Comité de Rivière est un lieu de débats où toutes les propositions peuvent et doivent être examinées dans le souci de la primauté de l'intérêt général et de la solidarité amont-aval », comme l'a rappelé Louis-Jacques Liandier à l'occasion de la première réunion du Comité de Rivière Cère interdépartemental le 18 novembre dernier.





La mise aux normes de la station d'épuration de Souleyrie

Le parc des ouvrages d'assainissement gérés par le District du Bassin d'Aurillac est constitué d'une quinzaine de stations d'épuration. La station de Souleyrie (commune d'Arpajon-sur-Cère) est la plus importante en taille puisqu'elle présente actuellement une capacité de 43 700 équivalents habitants (1).

Mise en service en juillet 1979, cette station est de type « aération prolongée » : les eaux usées sont amenées dans un bassin et sont brassées par une turbine. L'oxygénation des eaux ainsi obtenue favorise le développement de micro-organismes consommateurs de pollution (matières organiques). L'eau qui sort du bassin d'aération est clarifiée par décantation puis rejoint le milieu naturel. Les boues (dépôts) issues de cette dépollution sont déshydratées et évacuées vers la décharge de Tronquières.

La réhabilitation de la station de Souleyrie a pour objectif de répondre aux nouvelles normes fixées par les Directives Européennes concernant la qualité des eaux rejetées dans le milieu naturel. Aussi, la station traitera très prochainement l'azote (nitrates) et le phosphore, responsables pour partie du dysfonctionnement (eutrophisation) de la retenue de St-Etienne-Cantalès. La modernisation de la station de Souleyrie s'accompagnera de son agrandissement pour atteindre 45 000 équivalents habitants afin de supprimer la station de Brouzac (commune d'Aurillac) et de traiter l'ensemble des rejets de l'agglomération Aurillac-Arpajon.

Ce grand chantier va débuter cet été pour s'achever à l'automne 2000. Les travaux sont chiffrés à 20 MFHT, avec une tranche conditionnelle de 4 MF pour le traitement des boues. Ils garantiront l'épuration de toutes les eaux usées collectées, ce qui contribuera à réduire l'impact des rejets domestiques et industriels sur la Cère et jouera un rôle notable dans la reconquête de la qualité de nos rivières.

(1) un équivalent habitant représente la pollution émise par une personne en une journée. Cette unité est également utilisée pour estimer les rejets industriels.

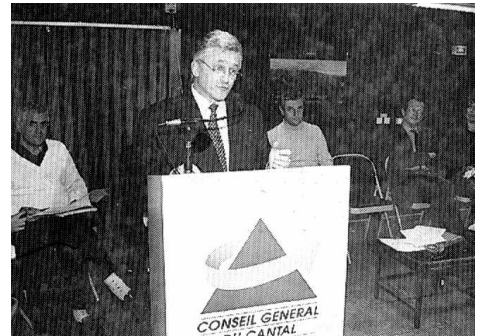
Cère Amont

L'engagement du programme d'actions

> Signature du Contrat de rivière

A l'occasion de la première réunion du Comité de Rivière Cère interdépartemental du 18 novembre dernier au Conseil Général du Cantal, le Contrat de Rivière Cère amont a été signé par l'ensemble des partenaires présents, dont Nicolas Desforges, Préfet du Cantal représentant l'État. Ce document est actuellement à la signature des membres excusés.

Le recueil de la totalité des signatures marquera le départ de la mise en œuvre sur le terrain du programme d'actions approuvé.



> Un programme en 5 axes

Le programme d'actions du Contrat de Rivière Cère amont se compose de près de 130 mesures (travaux et études) intéressant l'ensemble des problématiques de gestion du bassin. Il représente un montant total d'environ 70 millions de francs (10,7 millions d'euros) et est financé par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'État, le Conseil Général du Cantal et le Conseil Régional d'Auvergne.

❶ L'axe majeur : la qualité des eaux

Volet incontournable d'un Contrat de Rivière, il vise la réduction de la pollution domestique, industrielle et agricole afin de garantir la pratique et le développement des usages.

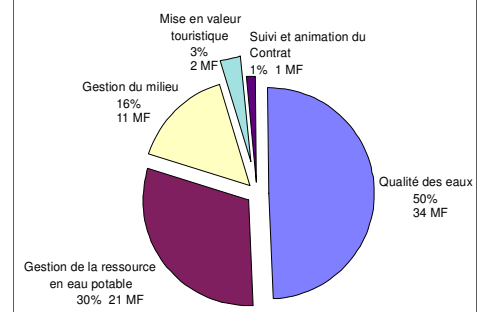
❷ L'eau potable

Le volet « gestion de la ressource » est basé sur les priorités du Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable, qui recommande la mise en place de périmètres de protection, la mise en conformité des captages, la sécurisation de la ressource, une meilleure connaissance des débits...

❸ Le milieu « Cère »

Ce thème regroupe toutes les actions concernant la gestion du milieu : réhabilitation des seuils à fort intérêt collectif, entretien des berges prioritaires, valorisation des peuplements piscicoles, limitation de l'impact des crues.

Répartition financière par thème



❹ La route de l'eau

La mise en valeur touristique du bassin est associée à l'organisation de 4 circuits routiers thématiques ponctués de sites attractifs liés à l'eau (moulin, lavoir...) constituant la « Route de l'Eau ».

❺ Un Contrat animé

Le volet « suivi et animation » intègre les moyens en matériel et en personnel pour organiser, animer et suivre le Contrat. Il est commun avec la partie aval et sous maîtrise d'ouvrage de l'Établissement Public Interdépartemental Dordogne (E.P.I.DOR.), en étroite liaison avec la Mission d'Assistance à la Gestion de l'Eau (M.A.G.E.) du Cantal.

Cinq études en cours pour le futur programme d'actions

Le dossier sommaire a identifié 5 études préalables intéressant les problématiques spécifiques de la partie aval du bassin de la Cère. Ces études représentent un montant total de 300 000 francs (environ 45 735 euros) et sont financées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne, l'État, les Conseils Généraux du Lot et de la Corrèze, et les Conseils Régionaux Limousin et Midi-Pyrénées.

1 La zone industrielle de Biars-sur-Cère à la loupe

Les rejets de la zone industrielle de Biars-sur-Cère sont diagnostiqués afin de réduire leur impact sur la rivière. Cette étude est sous maîtrise d'ouvrage de la commune et s'achèvera au printemps.

2 Quelle qualité pour la Cère ?

L'analyse de la qualité des eaux de la Cère en aval de Brugales vise à déterminer l'origine des pollutions et les mesures à engager pour limiter les effets des dégradations constatées, en particulier sur les usages.

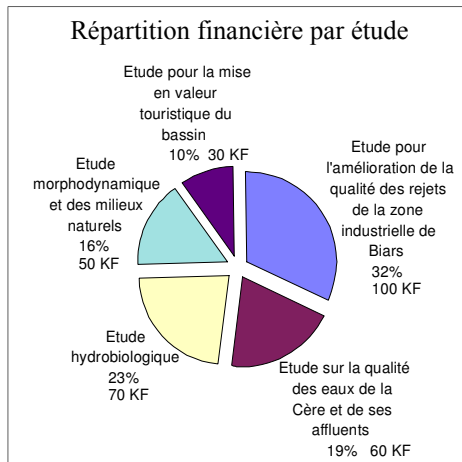
3 La Cère déménage !

L'étude morphodynamique de la rivière permet l'analyse du déplacement du lit mineur et de l'évolution des érosions de berges et des îlots. Cette étude, étayée par l'appréciation des milieux naturels du bassin, conduira à proposer des secteurs à préserver ou à aménager.

4 Les poissons sur le vif

Les éléments recueillis lors de l'étude hydrobiologique apporteront une meilleure connaissance des peuplements piscicoles et de leurs habitats en vue de leur développement. Une attention particulière est portée sur les poissons migrateurs qui, par ailleurs, font l'objet d'un vaste plan de gestion à l'échelle du bassin de la Dordogne.

Sous maîtrise d'ouvrage E.P.I.DOR., ces trois dernières études ont été confiées au Laboratoire Wolff Environnement, au bureau d'études Géodes et à la Société Rivière Environnement. Elles sont en voie d'achèvement.

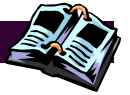


5 La route de l'eau : suite et fin

A l'image et en continuité de l'étude cantalienne, la Route de l'Eau « Cère aval » assurera la mise en valeur touristique de la partie lotoise et corrézienne du bassin. Sous maîtrise d'ouvrage E.P.I.DOR. et menée par le C.P.I.E. Haute-Auvergne, cette étude vient de débiter, et son rendu est prévu pour le mois d'avril.

Des études, pour quoi faire ?

Le dossier préalable du Contrat de Rivière Cère aval a défini des actions correspondant à des problèmes bien identifiés, et des études complémentaires. Ces dernières, actuellement en cours, ont pour but de mieux cerner les objectifs à atteindre et de proposer des mesures adaptées. Leurs conclusions serviront à déterminer le détail du programme d'actions et donc à élaborer le dossier définitif (voir page 4).



> Comité de Rivière

Dernières rencontres :

- 17 juillet 1998 : réunion du Bureau**
programme d'animation, mise au point du document
- 18 novembre 1998 : réunion du Comité**
signature du Contrat de Rivière Cère amont
- 27 janvier 1999 : réunion du groupe de travail**
information sur la vidange du lac de St-Etienne-Cantalès

A venir :

Les prochaines réunions du Comité examineront les actions du Contrat de Rivière Cère amont à engager, et le projet de programme d'actions Cère aval.

> animation

Information :

19 janvier et 4 février 1999 : une information concernant le Contrat de Rivière Cère a été effectuée à l'occasion des réunions intercommunales « Cère amont » et « Cère aval » organisées par la M.A.G.E. du Cantal.

A venir :

A l'instar de la rencontre avec le S.I.V.O.M. de la Vallée de la Jordanne le 15 août 1998, des réunions d'information auprès des structures interdépartementales du bassin de la Cère partie cantalienne vont être organisées dans le courant de l'année.



Président du Comité de Rivière Cère :

Louis-Jacques Liandier
Mairie de Vic-sur-Cère
Tel : 04 71 47 51 75

Secrétariat du Comité :

René Fernandez
M.I.S.E. Cantal
Tel : 04 71 43 46 21

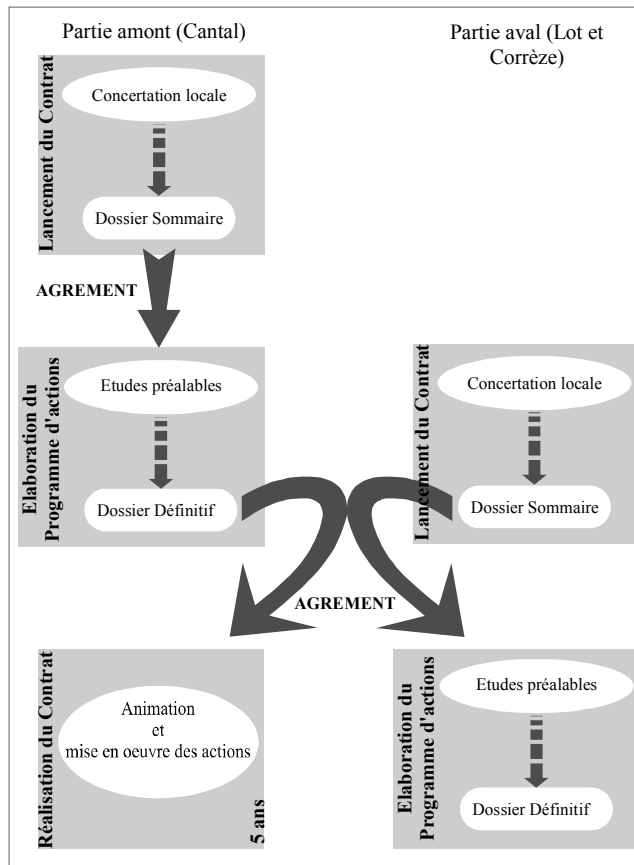
Animation du Contrat :

Cécile Merlet
E.P.I.DOR.
Tel : 04 71 48 00 51

L'élargissement du Contrat de Rivière Cère : Deux volets pour une seule procédure

Un contrat de rivière est un programme d'actions à réaliser sur une période de 5 ans. Son objectif est de restaurer et valoriser une rivière. Il s'agit d'une démarche de « gestion intégrée », à la fois concertée (tous les acteurs de l'eau y participent) et globale (tous les domaines de la gestion de l'eau y sont abordés).

La mise en place d'un contrat de rivière nécessite une forte mobilisation autour de la rivière. Dans le cas de la Cère, l'idée d'une telle démarche a émergé dans les années 80 à l'initiative d'élus, et notamment de Francis Tourdes alors Conseiller Général de Vic/Cère, et des services de l'État. Le projet de Contrat de Rivière Cère s'est concrétisé dans les années 90 : le dossier sommaire a été validé par le Comité National d'Agrément (Ministère de l'Environnement) le 25 octobre 1994. Le Comité de Rivière a été constitué par arrêté préfectoral du 30 mars 1995. Les études préalables, sous maîtrise d'ouvrage E.P.I.DOR., ont alors débuté et ont servi de bases à l'élaboration du programme d'actions du Contrat, lequel a été approuvé par le Comité de Rivière en juillet



1997.

La concertation interdépartementale Cantal-Lot-Corrèze est devenue active dès le début de l'année 1997. Le dossier sommaire Cère aval a reçu l'agrément du C.N.A. en même temps que le dossier définitif Cère amont.

Le Contrat de Rivière est donc une seule et même démarche de gestion intégrée à l'échelle du bassin versant, ce qui explique l'actualisation du Comité de Rivière (8 septembre 1998).

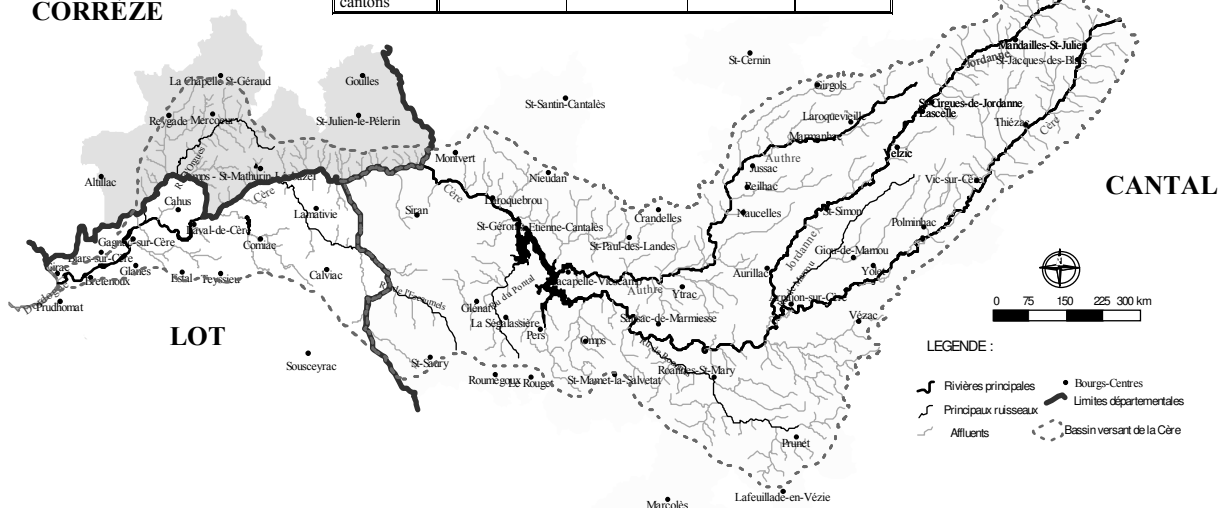
Du fait d'un léger décalage dans le temps, la procédure comporte deux volets :

- la partie aval, qui est en phase d'études préalables et prochainement d'élaboration du programme d'actions,
- la partie amont, qui entre en phase de mise en œuvre des actions.

Le Comité de Rivière et l'animation unique du Contrat garantissent la cohérence entre ces deux volets et la préservation de l'esprit du Contrat.

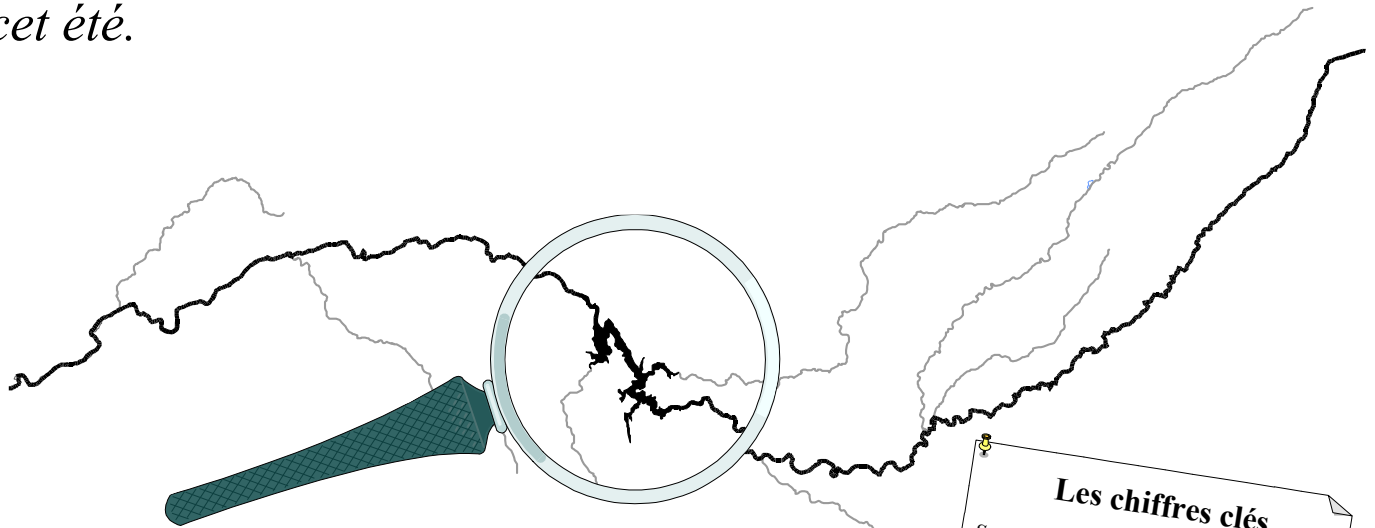
	Cantal	Corrèze	Lot	Total
Superficie du bassin versant	852 km ² soit 81 % de la surface totale du bassin versant	78 km ² soit 7 % de la surface totale	124 km ² soit 12 % de la surface totale	1054 km ²
Linéaire	90 km soit 76 % du linéaire total	⇔ 7 km à la limite Corrèze - Cantal ⇔ 13 km à la limite Corrèze - Lot	29 km soit 24 % du linéaire total	119 km
Nombre de communes	45	7	14	66
Nombre de cantons	11	1	2	14

CORRÈZE



La vidange de la retenue de SAINT-ÉTIENNE-CANTALÈS

Après l'inspection subaquatique menée en août dernier, la grande vidange du barrage de St-Étienne-Cantalès va débiter cet été.



Les chiffres clés

Surface du bassin versant : 690 km²
Type : poids-voute
Longueur de crête : 270 m
Superficie de la retenue : 562 ha
Capacité : 133 millions de m³
Hauteur de chute : 63 m
Puissance maximale : 100 000 kW
Productibilité moyenne : 87 Millions de kWh
Inauguration : en 1945 par le Général de Gaulle

UNE OBLIGATION RÉGLEMENTAIRE

Comme tous les barrages de plus de 20 mètres de hauteur, le barrage de St-Etienne-Cantalès (63 m) doit faire l'objet d'une visite d'entretien réglementaire tous les 10 ans afin de préserver la sécurité publique. Cette visite nécessite, sauf dérogation de l'État, la vidange de la retenue pour l'examen de la structure de l'ouvrage et l'entretien des parties immergées.



A noter que toute vidange est soumise à autorisation préfectorale et implique une étude d'incidence.

Après avoir été vidangé tous les 10 ans depuis 1959, l'ouvrage hydraulique cantalien avait obtenu une dérogation en 1989. Mais cette année, la vidange est indispensable...

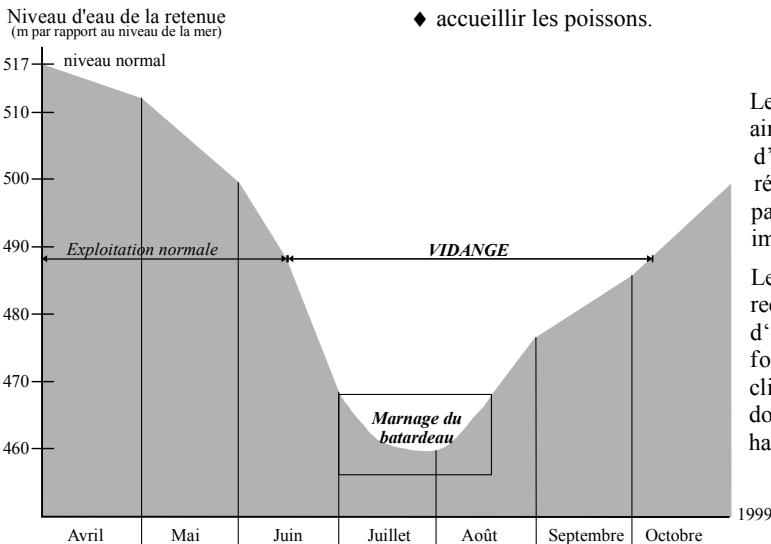
DOSSIER SPÉCIAL VIDANGE DE SAINT-ETIENNE-CANTALES

VIDANGE : MODE D'EMPLOI

L'assec de la retenue de St-Etienne-Cantalès est prévu de début juillet à mi-août 1999, période pendant laquelle une crue est improbable. La hauteur du plan d'eau diminuera progressivement dès le printemps, à partir du mois d'avril, sous un régime de fonctionnement normal de la centrale de St-Etienne-Cantalès. Selon les prévisions, la vidange du plan d'eau sera interrompue aux alentours du 21 juin afin de favoriser la décantation du bouchon vaseux en queue de retenue et la remontée du poisson dans le cours de la Cère.

Durant la période d'assec, un batardeau, sorte de petit barrage situé à environ 120 m à l'amont du barrage de St-Etienne-Cantalès, permettra de constituer une retenue d'eau de plus d'un million de mètres cubes qui aura différents rôles :

- ◆ disposer de périodes d'assec complet au pied amont du barrage pendant plusieurs jours consécutifs,
- ◆ alimenter en eau la retenue du barrage de Nèpes et la rivière Cère vers l'aval,
- ◆ limiter le transfert de sédiments vers l'aval,
- ◆ accueillir les poissons.



Le niveau de la retenue sera ainsi très bas durant le mois d'août, durée nécessaire à la réalisation des travaux sur les parties du barrage normalement immergées.

Le plan d'eau sera ensuite reconstitué durant une période d'environ trois mois, en fonction des conditions climatiques. La retenue aura donc retrouvé son niveau d'eau habituel pour l'an 2000.

INCIDENCES ET MESURES COMPENSATOIRES

La vidange de St-Etienne-Cantalès n'aura pas d'impact majeur sur l'écoulement des eaux.

Sauf sécheresse exceptionnelle, la retenue de Nèpes permettra de restituer à la rivière le débit « réservé » de 2 m³/s. La Cère continuera donc de couler et les aménagements hydroélectriques situés à l'aval seront exploités normalement.

Dans la retenue, la vidange provoquera le retour progressif de la Cère et de ses affluents (Authre) dans leurs lits d'origine. Ce phénomène entraînera une détérioration de la qualité des eaux de ces rivières en raison d'une remise en suspension des sédiments du fond et de l'élévation de la température. Mais la Cère à l'aval de Nèpes ne devrait pas subir de trop grandes modifications. Pour s'en assurer, des mesures régulières sur 4 sites permettront de suivre en temps réel l'évolution de la qualité des eaux.

Les conditions défavorables qui se développeront dans la retenue de St-Etienne-Cantalès (augmentation de la température et diminution de la transparence) engageront naturellement les poissons à dévaler vers le plan d'eau de Nèpes. En outre, une équipe de pêcheurs professionnels capturera les poissons surdensitaires piégés dans la retenue de St-Etienne-Cantalès.



Cette pêche s'effectuera de façon sélective afin d'obtenir un nouvel équilibre piscicole en terme de diversité et de taille convenant aux caractéristiques temporaires de la retenue. Les poissons capturés pourront être commercialisés. Le ré-empeisonnement sera assuré par les poissons maintenus vivants dans le batardeau et des opérations d'alevinage programmées après la remise en eau.

Concernant les activités nautiques, la

navigation et l'accès aux terrains dénoyés seront interdits du 1er juin au 1er octobre pour des raisons de sécurité publique. De même, la circulation sur la route départementale 207 située sur la crête du barrage sera interrompue.

Ces incidences ont conduit EDF à procéder à une large information du public concernant cette vidange en 1998. Des groupes de travail thématiques (eau-environnement aquatique, gestion piscicole, sécurité publique-circulation routière) ont été mis en place et seront tenus informés du déroulement de la vidange. Nous aurons donc l'occasion de revenir sur cet événement dans les colonnes de La Lettre du Comité de Rivière Cère...

VIDANGE ET CONTRAT DE RIVIÈRE

En complément du suivi assuré par EDF, le Contrat de Rivière Cère amont prévoit, en 1999, une étude consacrée à la qualité physico-chimique de la retenue de St-Etienne-Cantalès, et le suivi de l'azote et du phosphore sur les cours d'eau se jetant dans le plan d'eau et sur la Cère en aval de Nèpes. En 2000, une analyse des sédiments permettra de déterminer le nouvel équilibre de la retenue. Ce type de suivi est programmé chaque année du Contrat, jusqu'en 2003.

POUR EN SAVOIR PLUS

EDF Énergie Midi-Pyrénées
Groupe Exploitation Hydraulique
6 avenue du 11 novembre
19 400 ARGENTAT